

Paris, le 18 novembre 2020

/ COMMUNIQUE DE PRESSE /

Cybersécurité : toutes les communes et intercommunalités sont concernées

Afin de susciter une prise de conscience des élus et de leurs services quant aux risques numériques, l'AMF, avec la participation et le soutien de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI), publie un guide intitulé *Cybersécurité : toutes les communes et intercommunalités sont concernées*.



La dématérialisation, engagée par l'ensemble des acteurs et accélérée par la crise sanitaire, participe à la profonde transformation numérique de la société. Elle s'accompagne de l'essor de menaces multiples, permanentes et de plus en plus agressives pouvant désorganiser de nombreuses structures privées comme publiques, petites comme grandes.

Offrant de formidables opportunités aux communes et intercommunalités, la numérisation ne saura être bénéfique que si elle s'établit dans un environnement de confiance. Les cyberattaques profitent des vulnérabilités techniques, juridiques, organisationnelles ou humaines et peuvent immobiliser l'action de la collectivité, entacher son image et la confiance des usagers, voire même engager la responsabilité des élus.

« S'il est de plus en plus difficile de dire " Je ne savais pas " et qu'être attaqué ne doit pas être " honteux ", il est de votre responsabilité de ne pas ignorer ces enjeux et de mettre en œuvre des mesures de sécurité numérique » affirme Guillaume Poupard, directeur général de l'ANSSI.

Rédigé à partir du travail engagé par des représentants de collectivités locales bretonnes et des délégués régionaux de l'ANSSI, ce guide interroge les multiples risques numériques. Il apporte des conseils pratiques et propose des axes prioritaires d'action à renforcer ou à développer. Le guide présente notamment l'élaboration d'une gouvernance numérique adaptée à l'échelle de la structure, pour faire face le plus efficacement possible aux attaques. Il rappelle enfin que l'ANSSI et la plateforme cybermalveillance.gouv.fr sont à la disposition des élus pour les conseiller et les aider, en particulier en cas de cyberattaque.

Une bonne connaissance des enjeux de la cybersécurité permettra aux élus et à leurs services d'investir afin de développer la protection de leurs systèmes d'information, de se prémunir d'un sinistre informatique et ainsi de construire une sécurité numérique collective.

« *Il appartient à chaque commune et intercommunalité, selon ses moyens, de bâtir un environnement numérique de confiance. Ce guide est destiné à les y aider* » explique François Baroin, président de l'AMF.

Le guide est disponible gratuitement sur le site de l'ANSSI :

<https://www.ssi.gouv.fr/guide/cybersecurite-toutes-les-communes-et-intercommunalites-sont-concernees/>

À propos de l'AMF

Créée en 1907, reconnue d'utilité publique dès 1933, l'AMF est aux côtés des maires et des présidents d'intercommunalité, en s'appuyant sur les valeurs et les principes qui ont prévalu depuis sa création : respect des libertés locales, appui concret et permanent aux élus dans leur gestion quotidienne, partenariat constructif mais exigeant avec l'Etat. Plus de 34 000 adhérents, maires et des présidents d'intercommunalité, lui assurent légitimité et représentativité.

www.amf.asso.fr

À propos de l'ANSSI

L'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) a été créée par le décret n°2009-834 du 7 juillet 2009 sous la forme d'un service à compétence nationale.

L'agence assure la mission d'autorité nationale en matière de défense et sécurité des systèmes d'information. Elle est rattachée au secrétaire général de la défense et de la sécurité nationale, sous l'autorité du Premier ministre.

www.ssi.gouv.fr / communication@ssi.gouv.fr

Contacts Presse :

AMF

Marie-Hélène GALIN
Tel. 01 44 18 13 59
marie-helene.galin@amf.asso.fr

Thomas OBERLE
Tel. 01 44 18 51 91
thomas.oberle@amf.asso.fr

ANSSI

Margaux VINCENT
Tel. 06 49 21 63 80
margaux.vincent@ssi.gouv.fr

Baptiste GRÉGOIRE
Tel. 06 07 68 25 91
baptiste.gregoire@ssi.gouv.fr